



**DOSSIER DE CANDIDATURE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'UNMI'Mut**

## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Formulaire de candidature incluant la fiche de renseignements** émanant du candidat, précisant le nombre, la nature et la durée des mandats d'administrateurs qu'il détient au sein d'autres organismes mutualistes
- **Copie d'une pièce d'identité en cours de validité**
- **Lettre de motivation**
- **Curriculum vitae** « *exposant les compétences acquises et sur lequel doit figurer de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des dix (10) dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées* »<sup>1</sup>
- **Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois** : le bulletin doit être demandé personnellement [par internet en cliquant ici](#) ou auprès du Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3
- **Pièce facultative** : profession de foi n'excédant pas une page de format A4, recto/verso, sans couleurs ni photographies

### **Date limite d'envoi des candidatures le mardi 27 mai 2025**

Par LRAR papier ou [électronique](#), ou remise en main propre contre récépissé,  
à l'adresse suivante :

UNMI'Mut  
A l'attention de Mme GINDRE, Présidente  
70 boulevard de Courcelles  
75017 Paris

<sup>1</sup> Article 7 du règlement intérieur

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNMI'Mut**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

LIEU DE NAISSANCE : .....

ADRESSE POSTALE : .....

N° TÉLÉPHONE FIXE : .....

N° TÉLÉPHONE PORTABLE : .....

E-MAIL : .....

NUMÉRO DE CONTRAT : .....

Je soussigné(e), demande mon inscription sur la liste des candidats au Conseil d'administration d'UNMI'Mut en vue des élections qui se tiendront au cours de l'Assemblée générale du Jeudi 26 juin 2025.

Je déclare disposer de l'honorabilité, de la compétence et de l'expérience requises pour faire partie du Conseil d'administration d'UNMI'Mut conformément aux dispositions de l'article L. 114-21 du Code de la mutualité. En particulier, je déclare sur l'honneur, n'avoir fait l'objet d'aucune des condamnations visées au I de l'article L.114-21 du Code de la mutualité<sup>2</sup>.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

<sup>2</sup> Cf. texte reproduit page 5 du dossier de candidature

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(liste des mandats exercés)

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Je soussigné(e), déclare exercer les mandats listés ci-dessous et certifie l'exactitude des informations données.

FONCTION <sup>3</sup>	NOM DE L'ENTITÉ	NATURE JURIDIQUE DE L'ENTITÉ <sup>4</sup>	DURÉE DU MANDAT

<sup>3</sup> Président, Vice-Président, Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Trésorier, Trésorier adjoint, Administrateur, Auditeur, Représentant permanent, Délégué à l'Assemblée générale...

<sup>4</sup> Mutuelle, Union, Fédération...

FONCTION <sup>3</sup>	NOM DE L'ENTITÉ	NATURE JURIDIQUE DE L'ENTITÉ <sup>4</sup>	DURÉE DU MANDAT

À .....

Le .....

Signature :

Les informations collectées dans le cadre de votre candidature au Conseil d'administration d'UNMI'Mut sont nécessaires à l'organisation des élections et au suivi administratif des élus d'UNMI'Mut. Elles sont enregistrées sur des outils informatiques afin qu'UNMI'Mut, en sa qualité de responsable du traitement, puisse mettre en œuvre les obligations statutaires, légales et réglementaires qui lui incombent. Elles peuvent être transmises aux sous-traitants d'UNMI'Mut intervenant dans le fonctionnement des instances. Elles sont conservées pendant la durée de votre mandat et jusqu'au terme des délais de prescription. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en adressant un courrier postal à UNMI'Mut 70 boulevard de Courcelles 75017 PARIS ou par courriel à dpo@unmi.eu. Par ailleurs, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## Article L.114-21 I du Code de la mutualité :

« I. – Nul ne peut directement ou indirectement administrer ou diriger un organisme mutualiste, et pour les mutuelles et unions mentionnées à l'article L. 211-10 et les unions mutualistes de groupe définies à l'article L. 111-4-2 ni être responsable d'une des fonctions clés mentionnées à l'article L. 211-12 :

**1°** S'il a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive pour crime ;

**2°** S'il a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis pour :

**a)** L'une des infractions prévues au titre Ier du livre III du code pénal et pour les délits prévus par des lois spéciales et punis des peines prévues pour l'escroquerie et l'abus de confiance ;

**b)** Recel ou l'une des infractions assimilées au recel ou voisines de celui-ci prévues à la section 2 du chapitre Ier du titre II du livre III du code pénal ;

**c)** Blanchiment ;

**d)** Corruption active ou passive, trafic d'influence, soustraction et détournement de biens ;

**e)** Faux, falsification de titres ou autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique, falsification des marques de l'autorité ;

**f)** Participation à une association de malfaiteurs ;

**g)** Trafic de stupéfiants ;

**h)** Proxénétisme ou l'une des infractions prévues par les sections 2 et 2 bis du chapitre V du titre II du livre II du code pénal ;

**i)** L'une des infractions prévues à la section 3 du même chapitre ;

**j)** L'une des infractions à la législation sur les sociétés commerciales prévues au titre IV du livre II du code de commerce ;

**k)** Banqueroute ;

**l)** Pratique de prêt usuraire ;

**m)** L'une des infractions à la législation sur les jeux de hasard, casinos et loteries, prévues par les dispositions des articles L. 324-1 à L. 324-10 du code de sécurité intérieure ;

**n)** Infraction à la législation et à la réglementation des relations financières avec l'étranger ;

**o)** Fraude fiscale ;

**p)** L'une des infractions prévues aux articles L. 121-2 à L. 121-4, L. 121-8 à L. 121-10, L. 413-1, L. 413-2, L. 413-4, L. 413-5 à L. 413-8, L. 422-2, L. 441-1, L. 441-2, L. 452-1, L. 455-2 et L. 512-4 du code de la consommation ;

**q)** L'une des infractions prévues au code monétaire et financier ;

**r)** L'une des infractions prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5 et L. 8224-1 du code du travail ;

**s)** Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé prévues par le chapitre III du titre II du livre III du code pénal ;

**t)** L'une des infractions à la législation ou à la réglementation applicable aux institutions de prévoyance, unions et sociétés de groupe assurantiel de protection sociale régies par le titre 3 du livre 9 du code de la sécurité sociale, aux entreprises régies par le code des assurances et aux mutuelles, unions et fédérations régies par le présent code ;

**3°** S'il a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive à la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel. »

